

Chimioprophylaxie antipaludique - Allaitement

Date de mise à jour : 25.04.2024

EN PRATIQUE

Si une patiente qui allaite voyage dans une zone d'endémie palustre, toutes les mesures prophylactiques nécessaires à la protection de la mère et de son enfant doivent être prises.

Pour la mère, elles associent :

- Une [protection contre les piqûres de moustiques](#).
- Une chimioprophylaxie antipaludique **adaptée au lieu de séjour** (cf. [Recommandations aux voyageurs](#) et/ou avis d'une consultation de Médecine des voyages).
- Cliquez sur chaque médicament pour consulter sa fiche :
 - [Malarone®](#) (association d'atovaquone et de proguanil)
 - [Méfloquine](#) (Lariam®)
- La prise d'un antipaludique par une mère qui allaite :
 - Ne protège pas l'enfant allaité contre le paludisme
 - Est possible y compris si l'enfant reçoit lui-même une prophylaxie antipaludique (la même ou une autre)

Pour l'enfant, des informations sur la prévention du paludisme peuvent être dispensées par une consultation pédiatrique de Médecine des voyages.

Consulter aussi sur notre site

[Chimioprophylaxie antipaludique - Grossesse](#)

[Voyage - Allaitement](#)

[Répulsifs - Allaitement](#)

Seuls quelques noms de spécialités sont mentionnés dans ce site. Cette liste est indicative et n'est pas exhaustive.